

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 437<sup>e</sup> séance tenue le 16 septembre 2002,  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon principal  
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; l'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Nicole Duhamel-Maestracci; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mme Christine Colin, MM. Jacques Frémont, Joseph Hubert, Michel Laurier, Réjean Poirier, Raymond S. Roy, Jacques Turgeon, Patrick Vinay; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mme Denise Angers, MM. Paolo Bellomia, Jean-Guy Bergeron, Jean-Guy Besner, Michel Bigras-Poulin, Jean-Guy Blais, Mme Hélène Boisjoly, M. Michel M. Campbell, Mmes Marie-Thérèse Chicha, Marie-Marthe Cousineau, Louise Dagenais, MM. Albert Devito, Guy Doucet, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, Mme Francine Gratton, MM. Anatole Joffe, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Mmes Joëlle Margot, Sylvie Marleau, MM. Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, Mmes Louise Poirier, Louise-Hélène Richard, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Jean-Luc Sénécal, Pierre Simonet, Jean-Guy Vaillancourt, Jesús Vázquez-Abad, Mme Louise Viau, M. André Vrins; les représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, M. André Desrosiers, Mmes Chantal Gamache, Gisèle Gingras, Monique Landry, MM. Daniel Leduc, Pierre Pelletier; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Bernard Lanctôt; les représentants des étudiants : MM. Normand Bélisle, Alexandre Bourdeau, Mme Geneviève Lanoue-Larue, MM. Olivier Thibeault, François Vincent; les représentantes du Conseil de l'Université : Mmes Thérèse Cabana, Monique Michaud; les représentants des cadres et professionnels : MM. Richard Alix, Germain Lalonde, Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Russell Adams, Guy Berthiaume, Fernand Boucher, Elvio Bueno, Mmes Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Jacques Gravel, Serge Langlois, Bernard Motulsky, André Racette

ABSENTS : Les doyens : Mme Irène Cinq-Mars, M. Claude Lamarche; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Georges Aird, Jean-Paul Bahary, Jean Barbeau, Moïse Bendayan, Pierre Bourgouin, Bernard Brais, André-Pierre Contandriopoulos, Mme Francine Ducharme, MM. Philippe Faucher, Pierre Fournier, Luc Granger, Daniel Kandelman, Mme Arlette Kolta, MM. Jean McNeil, François Péronnet, Mmes Danielle Pinard, Fabienne Pironet, MM. Jean-Pierre Thouez, Daniel Weinstock; les représentantes du personnel enseignant : Mmes Lorraine Bojanowski, Magali Deleuze, Sorel Friedman, Louise Larivière; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Joseph Pegna; les représentants des étudiants : Mme Nathalie Durand, MM. Nicolas Fournier, Alexandre Parent; les représentants du personnel : M. Larry Gagnon, Mmes Sylvie Goyer, Louise St-Jacques; les observateurs : M. Pierre Bordeleau, Mme Francine Bourget

PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Danielle Salvail, en remplacement de Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur fait part du récent décès de quatre collègues. Il s'agit de Mme Claire McNicoll, vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, dont le décès est survenu le 26 juillet dernier, de M. André Naud, professeur retraité de la Faculté de théologie, dont le décès est survenu le 28 juin dernier, de M. Alain Dardenne, professeur retraité de l'École de design industriel de la Faculté de l'aménagement, dont le décès est survenu le 18 juin dernier, et de M. Edmond Orban, professeur retraité du Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, dont le décès est survenu le 17 août dernier.

L'Assemblée respecte alors une minute de silence à la mémoire de ces personnes.

Le recteur signale la nomination de nouveaux membres et le renouvellement du mandat de membres. À titre de membres d'office, il s'agit de MM. Réjean Poirier (renouvelé), Jean-Marc Boudrias, Michel Laurier, Robert L. Papineau. À titre de membre élu par le corps professoral de la Faculté de médecine, il s'agit de Mme Louise Getty; à titre de membres élus par le corps professoral de la Faculté des arts et des sciences, il s'agit de MM. Luc Granger (renouvelé), Anatole Joffe (renouvelé), Jean-Guy Bergeron, Samir Saul et Luc Giroux; à titre de membre élu par le corps professoral de la Faculté de médecine vétérinaire, il s'agit de M. Michel Bigras-Poulin (renouvelé); à titre de membres nommés par le corps professoral de la Faculté de musique, il s'agit de MM. Paolo Bellomia et Albert Devito; à titre de membre élu par le corps professoral de la Faculté des sciences de l'éducation, il s'agit de Mme Louise Poirier; à titre de membre élu par le personnel enseignant de la Faculté des sciences infirmières, il s'agit de Mme Lorraine Bojanowski; à titre de membre élu par le personnel enseignant de la Faculté de médecine, il s'agit de Mme Thérèse Botez-Marquard; à titre de membre nommé par l'AGEEFEP, il s'agit de M. Normand Belisle (renouvelé); à titre de membres nommés par les cadres et professionnels, il s'agit de Mme Christine Léonard et M. Richard Alix; à titre de membres nommés par le Conseil du personnel, il s'agit de Mmes Louise St-Jacques et Sylvie Goyer (renouvelée); à titre de membres nommés par le Conseil de l'Université, il s'agit de Mmes Thérèse Cabana (renouvelée) et Monique Michaud (renouvelée).

L'Assemblée se joint aux félicitations du recteur en applaudissant.

Le président des délibérations, M. Jean Trépanier, rappelle les principales règles de fonctionnement de l'Assemblée. Les règles appliquées à l'Assemblée sont celles prévues par le *Guide de procédure des assemblées délibérantes*, ainsi que les règles définies par le Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, lesquelles prévalent sur celles du Guide, à l'exception de celles relevant des Statuts de l'Université.

Le Comité de l'ordre du jour adopte l'ordre du jour de l'Assemblée; celle-ci peut cependant le modifier séance tenante, mais alors cette proposition de modification requiert une majorité des deux tiers des membres; si la proposition d'amendement a été envoyée au secrétaire général par écrit et reçue au moins 6 jours avant la tenue de la séance, son adoption requiert la majorité simple.

La durée des délibérations relative à certains points à l'ordre du jour est fixée par le Règlement de régie interne. Le temps consacré à l'étude des cinq premiers points ne doit pas excéder 40 minutes et la période de questions (point 6) dure au plus vingt minutes; l'étude des points privilégiés commence au plus tard une heure après le début de la séance. Étant donné que cette durée est fixée dans les règles de procédure de l'Assemblée, on ne peut dépasser cette durée que par une proposition de suspension des règles, qui requiert le consentement unanime des votants. La période d'information et la période de questions (points 5 et 6) ont pour objectif de transmettre et d'obtenir des éléments d'information, et ne permettent pas d'entreprendre des débats ou de recevoir des propositions.

Pour que l'Assemblée puisse délibérer sur une question ou un dossier, une proposition doit être nécessairement présentée. Deux exceptions quant à la nécessité d'une proposition sont considérées, soit 1. le cadre du *comité plénier*, visant à permettre à

l'Assemblée de débattre d'une question de manière plus libre, avant que les membres ne se sentent prêts à formuler des propositions, avec l'objectif d'en venir précisément à formuler des propositions; 2. la période de *discussion générale d'un rapport*, inscrite sous la rubrique «Affaires soumises pour étude», et dans le cadre de laquelle la présentation du rapport est suivie d'une discussion générale qui permet aux membres d'exprimer leur réaction au rapport de manière plus libre, sans qu'il n'y ait encore de proposition sur le sujet.

La procédure relative au droit de parole prévoit le nombre d'interventions par orateur pour chaque proposition, soit une seule fois pour exprimer son opinion sur la proposition (un même orateur peut intervenir plus d'une fois pour poser ou répondre à des questions; dans ce cas, il peut être utile alors de préciser préalablement son intention pour mieux s'assurer de conserver son droit d'intervenir sur le fond du débat). Une règle particulière s'applique au *comité plénier* et à la période de *discussion générale*, permettant qu'un membre puisse intervenir une seconde fois sur le fond de la question débattue, mais seulement après que les autres membres qui souhaitent intervenir pour une première fois aient eu l'occasion de le faire.

Dans la salle, les membres en titre de l'Assemblée sont priés de prendre place dans les banquettes de couleur brune, et les observateurs, dans les banquettes de couleur ocre (les deux dernières rangées); cette modalité permet d'identifier plus clairement les membres lors d'un décompte des voix.

AU-437-1

ORDRE DU JOUR

AU-437-1

Le porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invité à faire rapport.

M. Jean-Marc Charron signale que vu, notamment, le nombre d'éléments d'information que le recteur aura à communiquer à l'Assemblée, le Comité de l'ordre du jour a prévu que la considération des cinq premiers points de l'ordre du jour sera allongée de vingt minutes et aura donc une durée d'une heure. L'Assemblée donne son consentement unanime à cette proposition. Sous la rubrique Points statutaires, l'Assemblée sera informée des modalités et du programme de révision du Plan stratégique de recherche. Sous la rubrique dite Point privilégié, l'Assemblée sera appelée à se prononcer sur son programme de travail pour l'année 2002-2003. En affaire soumise pour étude, l'Assemblée sera saisie d'un mandat à confier au Comité de la recherche et au Comité du statut du corps professoral.

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 436<sup>e</sup> séance tenue le 27 mai 2002
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
  - Plan stratégique de recherche : programme de révision
6. Période de questions

B- POINT PRIVILÉGIÉ

7. Comité de Programme de travail de l'ordre du jour : l'Assemblée universitaire pour l'année 2002-2003

C- AFFAIRE SOUMISE POUR ÉTUDE

8. Mandat à confier au Comité de la recherche et au Comité du statut du corps professoral relativement aux incidences découlant de l'insertion de chaires dans les départements et les facultés

AU-437-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 436<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 27 MAI 2002 AU-437-2

Demande est faite de lire ainsi la quatrième phrase du 1<sup>er</sup> paragraphe complet de la page 10 après la citation : « Or, M. Roger B. Richard fait valoir que la Faculté de l'aménagement exerce un leadership au Québec en architecture, en urbanisme et en design d'intérieur, et a développé de façon exclusive le design industriel et l'architecture de paysage. »

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 436<sup>e</sup> séance tenue le 27 mai 2002.

AU-437-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL AU-437-3

Se référant à la délibération AU-436-8, le secrétaire général signale que lors de sa réunion du 17 juin dernier, le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée, a nommé MM. Nicolas Fournier et François Vincent comme membres de la Commission des études. Se référant à la délibération AU-436-9.1, le secrétaire général indique que lors de la même réunion, le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée, a décidé de la création du Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal. Le Comité exécutif en a nommé par la suite le directeur, M. Daniel Weinstock. Se référant à la délibération AU-436-9.2, le secrétaire général souligne que lors de cette même réunion, le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée, a adopté les recommandations 3 à 19 du rapport sur les lettres et les sciences humaines à l'Université de Montréal. Sur cette dernière question, le secrétaire général rappelle que l'Assemblée avait déféré au Comité de la planification l'étude de certaines des recommandations de ce rapport; le Comité de la planification se réunira au cours du mois d'octobre, et fera par la suite rapport à l'Assemblée, vraisemblablement à sa réunion du mois de novembre 2002.

AU-437-4 CORRESPONDANCE AU-437-4

Le secrétaire général présente la correspondance, relative à des démissions, soit la démission de M. Jean-Pierre Proulx, professeur titulaire au Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, comme membre du Comité de discipline et comme membre du Comité d'appel en matière de conflits d'intérêts, de M. Alain Gignac, professeur adjoint à la Faculté de théologie, comme membre de l'Assemblée universitaire, et de M. François Lepage, vice-doyen aux communications et aux infrastructures de la Faculté des arts et des sciences, comme membre et président du Comité de la recherche; cette dernière démission ne sera effective qu'au moment où l'Assemblée aura nommé un nouveau président à ce comité.

L'Assemblée prend acte des démissions mentionnées, et se joint aux remerciements du recteur, adressés aux personnes concernées pour le travail qu'elles ont accompli à l'Assemblée ou à l'un de ses comités, en applaudissant.

AU-437-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-437-5
AU-437-5.1.	<u>Rapport du recteur</u>	AU-437-5.1
AU-437-5.1.1	<u>Nomination d'une administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à l'enseignement</u>	AU-437-5.1.1

Le recteur souligne que le décès prématuré de Mme Claire McNicoll a bouleversé la communauté universitaire ainsi que la direction de l'Université. Cette dernière a toutefois dû rapidement prendre des mesures afin d'assurer le déroulement adéquat de la rentrée et la continuité des dossiers relevant du vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue. Ainsi, à la suite des réflexions et discussions de la direction, et de la consultation des doyens sur la proposition qui en a découlé, Mme Nicole Duhamel-Maestracci a été nommée administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue. L'Assemblée se joint aux félicitations du recteur en applaudissant.

Le recteur mentionne par ailleurs qu'en regard de la fin prochaine de son mandat actuel, au mois de mai 2003, et de la prolongation de ce mandat pour une durée de deux ans, il travaille actuellement à la réorganisation de la Direction. Il souhaiterait présenter ses propositions à l'Assemblée à la fin de l'année 2002, de manière à ce que celle-ci puisse se prononcer quant à son agrément sur ces propositions.

AU-437-5.1.2	<u>Appellation d'un pavillon et création d'un fonds à la mémoire de Claire McNicoll</u>	AU-437-5.1.2
--------------	---	--------------

Le recteur indique que de nombreuses suggestions ont été présentées par la communauté de l'Université et par le milieu universitaire afin d'honorer la mémoire de Mme Claire McNicoll. Parmi les formules retenues figure l'appellation de l'aile Z rénovée du Pavillon principal par celle de Pavillon Claire-McNicoll. Le recteur rappelle que la rénovation de cette aile, qui a donné lieu à sa transformation en un pavillon abritant des salles de cours principalement dédiées à l'enseignement de premier cycle ainsi que des équipements technologiques de communication et d'enseignement, a été un projet initié et achevé par Mme McNicoll. Une recommandation afférente a été faite au Comité de toponymie, qui l'a approuvée, et acheminée au Comité exécutif, qui devrait l'entériner lors de sa réunion du 17 septembre. Il est prévu de procéder à l'inauguration du Pavillon le 15 octobre prochain, à 16 heures. Dans ce cadre sera également annoncé la création du Fonds Claire McNicoll, établi à partir d'un don important fait par son conjoint et des membres de la communauté universitaire. Le recteur souligne que ces formules permettent d'honorer la mémoire de Mme McNicoll selon une perspective ouverte sur l'avenir et s'inscrivant dans la continuité de son action.

AU-437-5.1.3	<u>Mémoire des universités montréalaises à la Commission de l'Éducation</u>	AU-437-5.1.3
--------------	---	--------------

Le recteur signale qu'à la suite de la diffusion d'un document du ministère de l'Éducation sur le déclin démographique des régions et les conséquences de ce phénomène sur l'éducation postsecondaire, les recteurs des quatre universités montréalaises collaborent à la préparation d'un mémoire qui sera présenté le 1<sup>er</sup> octobre prochain à la commission parlementaire (Commission de l'Éducation). L'un des constats du document du Ministère retenant le fait que ce phénomène démographique entraînera une diminution du nombre d'étudiants dans les universités québécoises situées en région, mais leur augmentation dans les universités montréalaises, le mémoire préparé par celles-ci veut entre autres signaler qu'une telle interprétation de ce phénomène doit être formulée avec prudence et être davantage nuancée. Ainsi, le mémoire sera articulé selon quatre lignes directrices, soit : 1. le rappel que l'analyse de la problématique de la diminution et de l'augmentation des clientèles étudiantes doit considérer plusieurs autres facteurs que ceux démographiques (par exemple la vérification des résultats selon les différentes cohortes (étudiants réguliers, étudiants adultes, etc.); 2. la démonstration que

la situation des régions ne dépend pas de celle de la région montréalaise, mais est propre à ces régions du fait de leur faible taux de population et de leur économie, et découle plutôt de la problématique plus générale de la stagnation de la population au Québec; 3. la démonstration de la contribution des universités montréalaises pour le développement de la province (enseignement et formation, recherche, avancées dans les différents domaines d'activités, etc.); 4. la démonstration que le traitement des problèmes rencontrés par les universités situées en région doit être situé dans le contexte plus vaste de leur situation économique et de leur modèle de développement.

Des pistes de solutions seront évoquées, entre autres en regard du traitement de ces problématiques selon des modalités de synergie (rationalisation d'un certain nombre de coûts, etc.). Afin de contrer une interprétation du phénomène qui risque d'hypothéquer les universités montréalaises et leurs apports possibles, il s'agira pour celles-ci de faire ressortir que la situation observée ne constitue pas un problème lié à l'éducation ou à la situation d'institutions en particulier mais découle d'une problématique provinciale plus générale. Le mémoire sera communiqué aux instances appropriées de l'Université.

#### AU-437-5.1.4 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Université de Montréal

AU-437-5.1.4

Le recteur rend compte des démarches relatives aux préparatifs de la célébration du 125<sup>e</sup> anniversaire de l'Université, qui sera amorcée à l'automne 2003. Il rappelle que sous la direction de Patrick Robert, le vice-rectorat aux affaires publiques et au développement avait mis sur pied un comité pour étudier l'opportunité de souligner cet anniversaire et pour définir des projets d'activités. L'opportunité de souligner cet événement a été considérée en regard de la notoriété de l'institution et de son enracinement dans la société québécoise. Par ailleurs, cette célébration permettra d'assurer la visibilité de l'Université en continuité de celle occasionnée par la tenue de la campagne de financement, laquelle se terminera en 2003. Le 125<sup>e</sup> anniversaire sera également une occasion pour l'institution de se rapprocher de sa communauté et de ses diplômés, ainsi que de l'ensemble de la société québécoise, entre autres par le rôle important que l'Université a joué dans son développement. La direction de l'Université a donc accepté cette recommandation du comité.

Le coordonnateur et porte-parole du 125<sup>e</sup> anniversaire a été désigné; il s'agit de M. Jacques Boucher, qui a œuvré dans l'institution en tant que secrétaire général, doyen de la Faculté des études supérieures et doyen de la Faculté de l'éducation permanente.

La préparation des activités tiendra compte des recommandations du comité d'opportunité et l'on s'assurera de la coordination et de la complémentarité de ces activités avec celles des facultés qui célèbreront également leur 125<sup>e</sup> anniversaire. La recherche de sources de financement est prévue dans la mesure où il sera pertinent d'avoir recours à cette formule. Les différents services de l'Université seront également mis à contribution. Le programme des activités s'étendra de l'automne 2003 au printemps 2004. L'information relative aux préparatifs et aux activités sera diffusée régulièrement auprès des différentes instances et des membres de la communauté.

#### AU-437-5.1.5 Sport d'excellence et Club des gouverneurs

AU-437-5.1.5

Le recteur mentionne que dans le cadre du développement du sport d'excellence, l'Université a souhaité que celui-ci soit un aspect intégré aux activités de la vie universitaire. Ainsi, par exemple, la clinique de médecine sportive, créée dans le cadre de l'essor du sport d'excellence, peut également constituer un service à la communauté et à la population. Dans cette perspective, l'Université a souhaité que ce volet relève d'un financement spécifique, et a créé le Club des gouverneurs du sport d'excellence. L'objectif financier prévu au terme d'une période de cinq ans a été fixé à un montant approximatif de 2 M\$. À cette date, un montant de 1,1 M\$ a été recueilli. En regard de ce résultat, on prévoit atteindre l'objectif fixé dans un délai prochain.

AU-437-5.1.6 Transformation du campus

AU-437-5.1.6

Le recteur signale que les travaux de la réfection de l'aile Z du Pavillon principal, de la cafétéria du Pavillon Jean-Brillant et du Pavillon J.-A.-DeSève ont été complétés. Certains ajustements doivent être apportés à l'aménagement du Pavillon J.-A.-DeSève. D'autres travaux de réfection sont en cours au CÉPSUM.

Les travaux relatifs à la construction du Pavillon Joseph-Armand-Bombardier et du Centre des technologies de fabrication de pointe en aérospatiale se poursuivent dans le respect des échéanciers prévus.

Concernant les travaux relatifs à la construction du Pavillon Jean-Coutu et du Pavillon Marcelle-Coutu, qui débiteront en janvier 2003, des ajustements doivent être apportés au tracé du chemin Polytechnique et fait l'objet de discussions avec la Ville de Montréal.

Le projet d'agrandissement de l'École Polytechnique prévoit la démolition du Pavillon administratif. Celui-ci sera libéré au début du mois d'octobre et les travaux débiteront par la suite.

La première phase des travaux relatifs à la mise à niveau des installations et des équipements de la Faculté de médecine vétérinaire ont débuté en août.

Le recteur mentionne que les mesures mises en place afin d'assurer une circulation adéquate sur le campus malgré l'importance des chantiers se sont avérées adéquates.

AU-437-5.1.7 Mission du recteur

AU-437-5.1.7

Entre le 28 août et le 8 septembre derniers, le recteur a effectué une mission au Danemark et en Suède, au cours de laquelle il a visité quatre universités, soit l'Université de Copenhague, l'Université de Uppsala, l'Université de Lund et l'Université de Stockholm. Il précise que l'Université de Montréal avait déjà entamé des échanges avec ces universités, échanges qu'il sera intéressant de développer davantage, plus particulièrement en regard de la problématique de l'internationalisation. Il est prévu qu'au moins deux des présidents des universités mentionnées viennent visiter l'Université de Montréal au cours de cette année.

AU-437-5.1.8 Rentrée

AU-437-5.1.8

Premier cycle

L'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Nicole Duhamel-Maestracci, précise que la rentrée s'est déroulée adéquatement, considérant l'augmentation du nombre d'étudiants et l'augmentation conséquente des besoins relatifs aux locaux d'enseignement, et considérant les ajustements à la circulation sur le campus découlant des chantiers en cours.

Comparativement aux résultats du trimestre d'automne 2001, on observe une augmentation de 735 EETC, tous cycles confondus. Les résultats définitifs seront disponibles à la fin du mois de septembre, au moment où les variations des clientèles se seront stabilisées. On remarque des augmentations significatives des inscriptions dans les programmes des facultés de l'Aménagement, des Arts et des sciences, des Sciences infirmières et de l'Éducation permanente.

Relativement à l'attribution des locaux d'enseignement, il est mentionné qu'environ 5 200 demandes ont été traitées au cours des mois de mai et de juin. L'attribution des locaux est maintenant assurée par le Registrariat, et les modifications

apportées au processus ont permis de réduire les difficultés déjà rencontrées par les années passées.

Les activités d'initiation se sont déroulées sans incident majeur. Mme Duhamel-Maestracci souligne la collaboration des associations étudiantes et de la Direction des immeubles pour la coordination de ces activités et leur adresse ses remerciements. Des ajustements ont dû être apportés au déroulement de la journée du 3 septembre. Un comité réunissant des représentants des différentes associations étudiantes se réunira pour examiner le déroulement des activités d'initiation tenues cette année.

À l'occasion de la rentrée, les activités d'enseignement ont repris dans l'aile Z rénovée du Pavillon principal. Mme Duhamel-Maestracci souligne la qualité de la concertation qui a prévalu entre la Direction des immeubles et les locataires de l'aile, et rappelle que les travaux réalisés ont tenté de répondre le mieux possible aux avis transmis dans le cadre des consultations tenues.

Dans le cadre de l'établissement, dans un pavillon unique, de différents services s'adressant plus particulièrement aux étudiants au Centre étudiant du Pavillon J.-A.-DeSève, on a observé qu'une certaine période d'adaptation sera nécessaire afin de d'assurer la cohésion entre les différents services maintenant réunis en un seul lieu. Mme Duhamel-Maestracci indique aux responsables concernés de transmettre, s'il y a lieu, leurs remarques et leurs suggestions au vice-rectorat à l'enseignement ou au vice-rectorat exécutif.

### Études supérieures

Le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu, mentionne que, pour les programmes des études de deuxième cycle, comparativement aux résultats de l'année dernière, un nombre additionnel de 1 200 demandes d'admission a été traité, totalisant, pour cette année, un nombre de 6 500 demandes d'admission. À la date du 12 septembre, les résultats relatifs au nombre d'inscriptions aux programmes de deuxième cycle montrent une augmentation d'une proportion de 18 %, et les résultats relatifs au nombre d'autorisations d'inscription montrent une augmentation d'une proportion de 12 %. On observe une augmentation notable des inscriptions dans des disciplines de l'aménagement, des sciences humaines et sociales, des sciences naturelles, de la médecine, de la biochimie et des sciences biomédicales, ainsi que pour les programmes des facultés des Sciences de l'éducation et des Sciences infirmières.

Les résultats relatifs aux programmes des études de troisième cycle présentent, comparativement à l'année dernière, une augmentation d'une proportion de 31 % des autorisations d'inscription et de 21 % des nouvelles inscriptions. Ainsi, pour cette année, le nombre d'étudiants inscrits dans ces programmes varie entre 260 à 270, soit une augmentation de 50 à 55 étudiants. On observe une augmentation notable des inscriptions dans des disciplines des arts et des sciences (études françaises, anthropologie, sciences économiques, chimie, etc.), de la médecine (dont la santé publique), de la pharmacie, de la musique, des sciences de l'éducation (dont la didactique), de la biologie moléculaire et des sciences humaines appliquées.

M. Maheu signale deux dimensions importantes caractérisant les résultats de cette année, soit la qualité des clientèles et la potentialité de rétablir la primauté des programmes de doctorat en regard des études supérieures à l'Université.

La Faculté des études supérieures a tenu une activité de la rentrée comportant une table ronde sur le thème de la formation et de l'encadrement et la remise des Prix de la meilleure thèse pour l'année universitaire 2001-2002 (quatre prix sont attribués, correspondant aux domaines des sciences fondamentales et appliquées, des sciences de la santé, des sciences sociales, et des sciences humaines, arts et lettres). Les prix ont été remis aux lauréats par le recteur.



M. Maheu mentionne finalement que des documents d'information de la Faculté des études supérieures seront disponibles au Centre étudiant du Pavillon J.-A.-DeSève. Également, un bureau d'accueil sera établi prochainement au premier étage du pavillon de la Faculté; ce bureau recevra les étudiants entre 9 heures et 17 heures (incluant l'heure du midi), du lundi au vendredi.

Le président des délibérations ayant signalé que la durée prévue pour la période d'information étant écoulée, l'Assemblée convient, à l'unanimité, de prolonger cette période de manière à permettre la présentation du programme de révision du Plan stratégique de recherche, inscrit au sous-point suivant.

AU-437-5.2     Plan stratégique de recherche : programme de révision     AU-437-5.2

Le vice-recteur à la recherche informe l'Assemblée que le Comité de la recherche et le Comité de la planification seront saisis de la problématique suivante : étudier la pertinence et, le cas échéant, la possibilité de procéder à des mises à jour du plan stratégique de recherche. Dans ce cadre, ces deux comités seront appelés à passer en revue les conditions générales qui déterminent l'environnement dans lequel se développent les activités de la recherche universitaire, notamment en regard d'éléments liés à la planification d'ensemble de l'Université et les plans d'action successifs (dont le plan d'action 2002-2003), aux observations du rapport du Groupe de travail sur les lettres et les sciences humaines, aux ententes de planification avec les unités académiques de l'Université, à la politique scientifique du Québec et aux décisions prises depuis son établissement, à la stratégie d'innovation du gouvernement fédéral, à l'évolution des Conseils subventionnaires (politiques appliquées par ces conseils et leurs enveloppes budgétaires), et aux programmes de support aux grandes infrastructures. Selon les résultats de leurs travaux, le Comité de la recherche et le Comité de la planification formuleront, s'il y a lieu, les mises à jour appropriées du Plan stratégique de recherche, plus particulièrement en ce qui a trait aux grandes orientations définies par ce plan.

L'assemblée universitaire prend acte de l'information transmise et des démarches qui seront confiées au Comité de la recherche et au Comité de la planification.

AU-437-6     PÉRIODE DE QUESTIONS     AU-437-6

AU-437-6.1     Pavillon de la Faculté de l'aménagement     AU-437-6.1

M. René Parenteau indique qu'il a apporté dans la salle un panneau de la fenestration de son bureau du Pavillon de la Faculté de l'aménagement, afin de rendre compte de l'état déplorable de certaines composantes de ce pavillon. Dans le contexte actuel de développement physique du campus, et considérant l'état critique de certains éléments, M. Parenteau s'informe de l'existence d'un plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine. S'inquiétant de la possibilité d'un développement à deux vitesses, M. Parenteau s'informe également des modalités mises en place afin d'éviter qu'un tel développement n'ait cours et d'évaluer les impacts de l'état de certaines installations sur les conditions de travail des professeurs, des étudiants et des employés. Sur la situation particulière du Pavillon de la Faculté de l'aménagement, M. Parenteau constate qu'il serait utile de procéder à une évaluation des installations et des conditions de travail dans certains lieux de ce pavillon, notamment en regard des questions liées à la santé et à la sécurité au travail.

Le recteur explique que les travaux en cours sur le campus doivent être considérés selon ce contexte particulier de développement. Un autre contexte est lié à l'entretien différé. Un plan d'entretien a été défini selon le financement disponible, soit un montant de 39 M\$, alors que le traitement complet des besoins d'entretien s'élèverait à un montant approximatif de 200 M\$, compte tenu des travaux qui n'ont pu être réalisés dans le contexte de restriction budgétaire que les universités ont connu ces dernières années. On doit donc procéder à certains choix dans les travaux à effectuer (parmi les travaux réalisés, on note la réfection de la rampe mobile, des corridors reliant le Pavillon principal au Pavillon Jean-Brillant et de l'aile Z du Pavillon principal), d'autant que ce

plan d'entretien ne bénéficie pas d'une subvention gouvernementale. La situation du Pavillon de la Faculté de l'aménagement présente un cas particulier. Des travaux majeurs ont été réalisés, mais n'ont pu être complètement arrivés à terme en raison d'une réduction du financement.

À la demande du recteur, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, explique que l'estimé des travaux de réfection du campus, selon le cahier des charges, s'élève à un montant de 200 M\$. L'évaluation de la remise à niveau du campus indique un montant de 250 M\$. Lorsque l'Université a négocié l'entente d'investissement avec le ministère de l'Éducation, des éléments des besoins du parc immobilier ont été considérés, mais, en raison de l'âge de certains immeubles, et en regard des modalités d'évaluation du Ministère, qui défavorise ce type de parc immobilier, une partie des terrains et bâtiments n'est pas considérée dans le financement de l'entretien courant pouvant bénéficier d'un soutien gouvernemental. Ainsi, le montant de 39 M\$ attribué au plan d'entretien ne provient pas de l'enveloppe attribuée aux terrains et bâtiments, mais du fonds de fonctionnement, par étalement sur plusieurs années, et ne peut servir à financer qu'un ensemble de travaux définis.

Concernant la vérification des questions liées à la santé et à la sécurité au travail, le recteur invite M. Parenteau à communiquer avec le vice-recteur exécutif adjoint, M. Jacques Gravel.

AU-437-6.2      Développement sur le campus

AU-437-6.2

M. Stéphane Molotchnikoff souhaite adresser ses félicitations aux intervenants qui ont participé aux activités de la rentrée, compte tenu de leur bon déroulement.

M. Molotchnikoff s'informe si le coût important des travaux de développement risque d'avoir un impact sur le financement des travaux d'entretien différé, et entraîner ainsi un déficit de ce budget. Le recteur explique que pour les travaux de développement physique du campus, un montage financier précis a été défini et sera suivi selon la disponibilité des argent nécessaires, et selon une approche conservatrice et prudente. Par ailleurs, le recteur précise que les investissements disponibles liés aux activités de recherche et aux coûts indirects qui en découleront constitueront une source de revenus récurrents qui permettront d'amortir les coûts de ces travaux.

AU-437-6.3      Désignation de noms de pavillons et de salles de cours; et développement optimal des universités

AU-437-6.3

M. Anatole Joffe s'informe des modalités prévues par l'institution pour la désignation de noms de pavillons et de salles de cours (politique, processus prévus, etc.). Par ailleurs, M. Joffe se demande si, dans le contexte de développement ayant cours dans plusieurs universités, les directions de celles-ci prévoient déterminer des limites à ces développements (par exemple, en regard de la problématique du déclin démographique des régions).

Le recteur précise que les projets de désignation de noms de pavillons et de salles de cours sont portés à l'attention du Groupe de travail sur la toponymie, conformément à la politique existante (*Toponymie—Processus de désignation à l'Université de Montréal*). Les recommandations du groupe de travail doivent être approuvées par le Comité exécutif ou la Direction de l'Université selon le cas. Le recteur invite M. Joffe à prendre connaissance de la politique, et à lui adresser, s'il y a lieu, ses remarques et suggestions.

Sur la question du développement des universités en regard de la problématique du déclin démographique des régions, le recteur rappelle que cette question ne se pose pas selon une optique voulant que ce déclin soit une conséquence du développement des universités montréalaises, mais plutôt selon une conséquence de la situation économique des régions. Par ailleurs, sur la question de la limitation du

développement pour une institution universitaire donnée, le recteur constate que la réflexion doit porter sur la taille optimale qui est souhaitée pour l'Université, en fonction de ses objectifs et de ses capacités réelles, mais également en fonction de la mise en place des composantes nécessaires à lui faire atteindre le rang qu'elle est en mesure d'occuper.

AU-437-6.4 Centre étudiant du Pavillon J.-A.-DeSève

AU-437-6.4

M. Alexandre Bourdeau souligne l'intérêt et la qualité du projet qui a donné lieu au regroupement des différents services adressés aux étudiants en un lieu unique. Il s'étonne par ailleurs que deux services n'aient pas été relocalisés au Pavillon J.-A.-DeSève, soit la station de radio étudiante CISM et le comptoir multiservices de la FAECUM. M. Bourdeau aurait souhaité que, sur ces questions, la direction tienne compte des demandes adressées par les associations étudiantes.

Ne disposant pas des éléments d'information nécessaires, Mme Nicole Duhamel-Maestracci et M. Jacques Gravel prennent note de l'intervention de M. Bourdeau, et communiqueront avec lui à la suite des vérifications qui seront effectuées.

AU-437-7 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR :  
PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLÉE  
UNIVERSITAIRE POUR L'ANNÉE 2002-2003

AU-437-7

Le secrétaire général présente la liste des questions soumises aux différents comités de l'Assemblée universitaire et sur lesquelles ils pourront faire rapport au cours de l'année 2002-2003. Il rappelle que les présidents des comités ont été invités à rencontrer le Comité de l'ordre du jour de l'Assemblée lors de sa réunion du 23 septembre prochain.

L'assemblée universitaire reçoit le Programme de travail de l'Assemblée universitaire pour l'année 2002-2003, conformément au document A-21/437<sup>c</sup>/355.

AU-437-8 MANDAT À CONFIER AU COMITÉ DE LA  
RECHERCHE ET AU COMITÉ DU STATUT  
DU CORPS PROFESSORAL RELATIVEMENT  
AUX INCIDENCES DÉCOULANT DE L'INSERTION  
DE CHAIRES DANS LES DÉPARTEMENTS ET  
LES FACULTÉS

AU-437-8

Le président des délibérations rappelle qu'il était prévu que M. Jean McNeil présente une proposition de confier un mandat au Comité de la recherche et au Comité du statut du corps professoral relativement aux incidences découlant de l'insertion de chaires dans les départements et les facultés. En l'absence de M. McNeil, le président des délibérations invite M. Stéphane Molotchnikoff à présenter la problématique qui serait étudiée dans le cadre de ce mandat.

M. Molotchnikoff explique le contexte et les éléments de la problématique mentionnée dans le texte à l'appui de la proposition présentée par M. McNeil (document A-21/435<sup>c</sup>/344). Principalement, il rappelle que d'ici cinq ans, 138 chaires sont prévues dans les trois grands secteurs de regroupement interdisciplinaires, dont 118 seront financées par le Programme des chaires de recherche du Canada à l'horizon 2005. L'établissement de ces chaires aura vraisemblablement des répercussions significatives sur le développement et sur le redéploiement des ressources dans les facultés et départements concernés (adaptations et ajustements; réallocation des ressources et des espaces; planification propre à l'unité).

Le projet de proposition pose au Comité de la planification la question relative au danger de conflit entre les priorités de recrutement de professeurs pour les chaires et celles du département de rattachement et aux modalités de gestion de ces

conflits, s'il y a lieu, ainsi que la question relative au redéploiement des tâches d'encadrement entre chaires et départements et aux dégagements de cours pour les professeurs oeuvrant dans les chaires, considérant le danger, dans ce contexte, de faire supporter aux professeurs non associés à des chaires une charge de cours disproportionnée et plus concentrée dans les programmes de premier cycle (risque de l'émergence d'un statut professoral différencié dans l'attribution des tâches).

Pour le Comité de la recherche, la proposition pose la question du risque de l'accentuation de la marginalisation de la recherche non orientée qui pourrait découler du développement de chaires, considérant, entre autres facteurs, les priorités de programmes tels que celui des chaires de recherche du Canada et celui des infrastructures de recherche de la Fondation canadienne pour l'innovation—FCI et leurs effets sur le regroupement des chercheurs dans les domaines priorités.

En regard de l'état de question présenté, M. Stéphane Molotchnikoff propose que l'Assemblée confie aux comités mentionnés le mandat d'étudier les incidences découlant de l'insertion de chaires dans les départements et les facultés. Mme Thérèse Cabana appuie la proposition.

M. Michel Bigras-Poulin suggère que la question de l'établissement de chaires industrielles soit soumise à ce même processus de réflexion.

M. René Parenteau est favorable à la proposition présentée. Il lui paraîtrait souhaitable que l'étude prévue soit étendue aux autres types de chaires sur le campus, et ne soit pas limitée à celles relevant du programme fédéral. Il signale également qu'il serait approprié que le rapport des comités, en plus de comporter un aspect réflexif et spéculatif, soit aussi fondé sur des démarches factuelles de consultation auprès des unités, examinant leur situation respective en regard de cette problématique. M. Robert Lacroix mentionne que ce dernier aspect pourra comporter des données comparatives avec la situation d'autres institutions universitaires.

À la suite d'une question de M. Alain Caillé sur la possibilité, pour les comités et en regard de leur mandat, d'intervenir auprès des départements et facultés aux fins de telles consultations, le secrétaire général précise que ces comités peuvent effectivement recueillir auprès des unités des éléments d'information sur les occurrences de la problématique étudiée dans le contexte qui leur est propre.

Mme Denise Angers considère qu'il serait opportun d'indiquer aux comités une échéance pour la présentation d'un rapport ou d'un rapport d'étape, selon l'état d'avancement des travaux. Après discussion, il est convenu de fixer la présentation d'un rapport préliminaire à l'Assemblée à sa séance du 27 janvier 2003. À la suite d'interventions diverses, l'Assemblée constate que des composantes de l'étude demandée devront être examinées en complémentarité avec le Plan stratégique de recherche.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée universitaire confie au Comité de la recherche et au Comité du statut du corps professoral le mandat relatif à l'étude des incidences découlant de l'insertion de chaires dans les départements et les facultés, selon les termes de la proposition présentée au document A-21/435<sup>e</sup>/344 et en tenant compte de ses discussions sur ce mandat.

AU-437-9

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-437-9

La séance est levée à 16 heures 30.

Adopté le 4 novembre 2002, délibération AU-440-2

Le président,

Le secrétaire,

Robert Lacroix

Michel Lespérance